



Risques de durabilité dans la politique de rémunération

Generis Capital Partners intègre la gestion des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. La mise en place de cette politique a pour but de limiter la prise de risques excessive en matière de durabilité et de pondérer les rémunérations.

Cette politique de rémunération intègre pour chaque salarié une rémunération variable en fonction de l'atteinte d'objectifs qui sont les suivants :

- Intégration des risques et facteurs de durabilité au sein des processus d'investissement notamment au travers la mise en place systématique d'audits ESG avant investissement afin d'identifier les risques, le potentiel de transformation et définir un plan d'action
- L'accompagnement des participations dans leurs obligations de reporting extra-financier et notamment la collecte de données ESG dans les participations pour assurer le reporting périodique et annuel en matière ESG de la société de gestion ceci dans un but de reporting mais aussi afin d'améliorer la qualité et les résultats de chaque participation quant à leurs indicateurs des risques de durabilité
- La bonne tenue de la documentation juridique relative à l'ESG et notamment la prise en compte des indices de durabilité dans chaque nouvel investissement avec intégration de clauses spécifiques dans la documentation juridique (pacte d'associés)

L'atteinte de chaque objectif est laissée à l'appréciation libre de l'évaluateur (objectifs non quantifiés), et impacte la rémunération des salariés.

En ce qui concerne les équipes de la Direction des Opérations et de la Direction Générale, ces dernières assurent :

- Le suivi du calendrier et le respect des *deadlines*
- Le suivi et l'évolution des indicateurs ESG du portefeuille et le pilotage de la stratégie d'investissement
- La mise en place et l'intégration du principe de « durabilité » au sein de la gamme des fonds
- Le développement de produits promouvant des caractéristiques ESG, produits ayant pour objectifs un environnement durable
- L'intégration des règles du règlement SFDR

Mise à jour des politiques :

Ces politiques sont revues chaque année en fonction de la pertinence des objectifs définis par rapport aux secteurs d'activité des sociétés en portefeuille et leurs évolutions.

Ces mises à jour seront disponibles sur le site internet de Generis Capital Partners.